



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE
SUPERVISION BANCAIRE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

15 décembre 2017

La BCE recueille les commentaires du secteur bancaire sur l'évaluation des modèles internes utilisés pour le calcul du risque de crédit de contrepartie

- La BCE publie un projet de guide sur la méthodologie d'évaluation pour la méthode du modèle interne relative au risque de contrepartie (*internal model method* - IMM) et la charge en fonds propres relative à l'approche par mesure avancée pour le calcul du risque d'ajustement de l'évaluation de crédit (A-CVA)
- Le guide explique comment les autorités de surveillance évaluent la conformité des modèles internes pour le risque de crédit de contrepartie et le risque d'ajustement de l'évaluation de crédit avec les exigences réglementaires
- La BCE demande au secteur bancaire de lui faire parvenir ses commentaires avant le 31 mars 2018.

La Banque centrale européenne (BCE) publie ce jour le projet de guide de la BCE sur la méthodologie d'évaluation pour la méthode du modèle interne pour le risque de crédit de contrepartie et la charge en fonds propres relative à la mesure avancée de la CVA. Le projet de guide indique comment la supervision bancaire de la BCE prévoit d'évaluer les modèles internes pour le risque de crédit de contrepartie pour les banques soumises à une surveillance prudentielle directe. Il a également pour objectif de fournir des orientations à ces établissements s'agissant de leur auto-évaluation de la méthode du modèle interne (IMM) et de l'approche par mesure avancée pour le risque d'ajustement de l'évaluation de crédit (A-CVA), en s'appuyant sur les approches déjà définies par l'Autorité bancaire européenne (ABE) pour d'autres types de risques. Le guide ne doit pas être interprété comme allant au-delà du droit

Banque centrale européenne Direction générale Communication
Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source.

Traduction Banque de France

COMMUNIQUÉ DE PRESSE / 15 décembre 2017

La BCE recueille les commentaires du secteur bancaire sur l'évaluation des modèles internes utilisés pour le calcul du risque de crédit de contrepartie

de l'UE ou du droit national actuellement applicables et n'est donc pas destiné à remplacer, à infirmer ou à affecter le droit de l'UE et le droit national applicables.

Conformément au règlement sur les exigences de fonds propres (CRR), les institutions financières sont autorisées à utiliser l'IMM pour le risque de crédit de contrepartie et l'A-CVA, lorsqu'ils calculent les exigences de fonds propres. Ces modèles internes concernent essentiellement les produits dérivés de gré à gré et les opérations de financement sur titres, dans la mesure où, à la différence des prêts traditionnels, les expositions liées à ces produits peuvent varier au cours de leur durée de vie et doivent par conséquent être calculées de manière différente. Les résultats de ces modèles constituent l'un des paramètres d'entrée utilisés dans le calcul des exigences en fonds propres d'une banque au titre du Pilier 1. Le guide traite de la méthodologie d'évaluation prudentielle pour les approbations initiales, les modifications et les extensions des modèles internes utilisés par les banques pour calculer les exigences de fonds propres pour le risque de crédit de contrepartie.

Le secteur bancaire peut adresser ses commentaires à compter d'aujourd'hui et jusqu'au 31 mars 2018. Les résultats seront pris en compte pour la suite de l'élaboration du guide. Les documents correspondants, à savoir le projet de guide et les questions fréquemment posées, sont disponibles sur le site Internet de la BCE consacré à la supervision bancaire.

Le guide sera finalisé à l'issue d'un nouvel appel à commentaires en 2018.

**Pour toute demande d'informations, les médias peuvent s'adresser à M. Rolf Benders
au +49 69 1344 6925.**

Banque centrale européenne Direction générale Communication
Division Relations avec les médias, Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source.

Traduction Banque de France